

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PAR

Madame Valérie Bergeron,
directrice générale et secrétaire-trésorière
de la Municipalité de Saint-Mathieu-du-Parc

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Lundi, le 22 octobre, à 19 heures

Au centre communautaire situé au 520, chemin Déziel, à Saint-Mathieu-du-Parc.

Les points suivants seront à l'ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Constatation de l'avis de convocation
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Avis de motion et dépôt du projet de règlement relatif à la gestion contractuelle
5. Présence à la séance
6. Période de questions
7. Clôture et levée de l'assemblée

En vertu de l'article 153 du Code municipal du Québec, dans une séance extraordinaire, on ne peut traiter que les sujets et les affaires mentionnés dans l'avis de convocation, sauf du consentement unanime des membres du conseil, s'ils sont tous présents.

Donné à Saint-Mathieu-du-Parc, ce 19^e jour du mois d'octobre 2018.



Valérie Bergeron, CPA, CA
Directrice générale et secrétaire-trésorière